



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Authier, que lors de la séance du 2 juillet 2024, les deux règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal.

→ **Règlement 2024-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme**

→ **Règlement 2024-04 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité**

Les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal. Également sur le site de la municipalité via la MRC ainsi que sur la page Facebook de la municipalité

Avis de motion et présentation du projet de règlement le :	4 juin 2024
Adoption du règlement le :	2 juillet 2024
Entrée en vigueur le :	4 juillet 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat de 4 juillet 2024


Élise Gagnon
Directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe